

2024-1366
2024-09-19

**** Étiquette de contenant ****



INFINITY FX

| | | | | |
|--------|---|---|----|-----------|
| GROUPE | 4 | 6 | 27 | HERBICIDE |
|--------|---|---|----|-----------|

Concentré Émulsifiable
Herbicide

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON



**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33248 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Pyrasulfotole 31,1 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate et d'heptanoate mélangés.....174,3 g/L
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)72 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET :

1 L à vrac

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

2024-1366
2024-09-19

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Provoque une irritation de la peau. NE PAS laisser entrer en contact avec la peau. Agent sensibilisant potentiel pour la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Vêtements et équipement protecteurs :

Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes :

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

2024-1366
2024-09-19

Délai de sécurité : Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou d'autres plantes désirables, ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou s'infiltrer jusqu'à leurs racines.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et un distillat aromatique du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE: Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou

2024-1366
2024-09-19

animale. Entreposer dans le contenant d'origine. Afin de prévenir toute contamination, entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Produit entreposable à toute température. Après entreposage, réchauffez-le à la température ambiante et bien agiter avant l'emploi. Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

ÉLIMINATION ET DECONTAMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

240328



2024-1366
2024-09-19

**** Étiquette de livret ****

INFINITY FX

| | | | | |
|---------------|----------|----------|-----------|------------------|
| GROUPE | 4 | 6 | 27 | HERBICIDE |
|---------------|----------|----------|-----------|------------------|

Concentré Émulsifiable
Herbicide

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON



TROIS FOIS

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33248 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Pyrasulfotole 31,1 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate et d'heptanoate mélangés.....174,3 g/L
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)72 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET :

1 L à vrac

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

INFINITY FX

| Table des matières : | | Section numéro : |
|--------------------------------|---|-------------------------|
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | Le produit | 1 |
| SÉCURITÉ ET MANUTENTION | Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité | 2 |
| | Premiers soins et renseignements toxicologiques | 3 |
| | Mises en garde environnementales | 4 |
| | Entreposage | 5 |
| | Élimination et Décontamination | 6 |
| | Avis à l'utilisateur | 7 |
| MODE D'EMPLOI | Mauvaises herbes supprimées et dose d'emploi | 8 |
| | Utilisation dans les cultures | 9 |
| | Mélanges en cuve | 10 |
| | Cultures à usage limité | 11 |
| | Instructions d'application et précautions | 12 |
| | Alimentation du bétail et délai d'attente avant la récolte | 13 |
| | Recommandations sur la rotation des cultures | 14 |
| | Instructions de mélange | 15 |
| | Nettoyage du pulvérisateur | 16 |
| | Gestion de la résistance aux herbicides | 17 |

2024-1366
2024-09-19

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 : LE PRODUIT

INFINITY FX est un herbicide de postlevée qui supprime un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, dur et d'hiver), l'orge, le triticale (de printemps et d'hiver), la phléole des prés, et certaines autres cultures à usage limité.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 2 : MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS, ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Provoque une irritation de la peau. NE PAS laisser entrer en contact avec la peau. Agent sensibilisant potentiel pour la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Vêtements et équipement protecteurs :

Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes :

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des

2024-1366
2024-09-19

gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application.

- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Si le pesticide s'infiltre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Délai de sécurité :

Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

| |
|--|
| SECTION 3 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES |
|--|

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

2024-1366
2024-09-19

SECTION 4 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou d'autres plantes désirables, ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou s'infiltrer jusqu'à leurs racines.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et un distillat aromatique du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

SECTION 5 : ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine. Afin de prévenir toute contamination, entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Produit entreposable à toute température. Après entreposage, réchauffez-le à la température ambiante et bien agiter avant l'emploi. Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

SECTION 6 : ÉLIMINATION ET DECONTAMINATION

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2024-1366
2024-09-19

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

| |
|---|
| SECTION 7 : AVIS À L'UTILISATEUR |
|---|

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 : MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET DOSE D'EMPLOI

L'application d'INFINITY FX à raison de 1 L/ha et conformément aux recommandations sur l'étiquette permettra la suppression des espèces de mauvaises herbes suivantes :

| MAUVAISE HERBE À FEUILLES LARGES ¹ | STADE RECOMMANDÉ |
|--|---|
| Laiteron potager | Stade 1 à 6 feuilles |
| Stellaire moyenne | Stade 1 à 8 feuilles |
| Gaillet gratteron ³ | 1 à 9 verticilles |
| Vergerette du Canada ^{2,4,5} | Jusqu'à 10 cm de haut/de diamètre |
| Chardon des champs (répression seulement) | Jusqu'à 30 cm de haut |
| Petite herbe à poux | Stade 1 à 6 feuilles |
| Pissenlit (répression seulement) ⁶ | Jusqu'à 10 cm de haut et 25 cm de diamètre |
| Sagesse-des-chirurgiens | Jusqu'à 10 cm de haut |
| Grande herbe à poux ^{2,4} (répression seulement) | Stade 1 à 6 feuilles |
| Ortie royale | Stade 1 à 8 feuilles |
| Kochia à balais | Jusqu'à 15 cm de haut |
| Chénopode blanc | Stade 1 à 6 feuilles |
| Crépis des toits | Jusqu'à 10 cm de haut, avant la montée en graine |
| Persicaire pale | Stade 1 à 6 feuilles |
| Laiteron des champs (répression seulement) | Stade 1 à 6 feuilles |
| Amarante à racine rouge | Stade 1 à 6 feuilles |
| Mauve à feuilles rondes | Stade 1 à 6 feuilles |
| Soude roulante | Jusqu'à 10 cm de haut |
| Bourse-à-pasteur | Stade 1 à 6 feuilles |
| Arroche étalée ² (répression seulement) | Stade 1 à 10 feuilles |
| Tabouret des champs | Stade 1 à 6 feuilles |
| Érodium cicutaire ⁷ | Stade 1 à 8 feuilles |
| Canola spontané (comprend les variétés habituelles et celles tolérant les herbicides) | Stade 1 à 6 feuilles |
| Lin spontané | Jusqu'à 15 cm de haut |
| Soja spontané ² | Jusqu'au stade de 5 ^e trifolié |
| Renouée liseron | Stade 1 à 6 feuilles |
| Moutarde des champs | Stade 1 à 6 feuilles |

¹ Comprend les biotypes résistant aux ALS (Groupe 2).

² Pour la suppression de la vergerette du Canada, le soja spontané jusqu'à stade de 9^e trifolié et la répression de la grande herbe à poux et de l'arroche étalée, ajouter du sulfate d'ammonium à raison de 500 g/ha (99 %) ou de 1 L/ha (solution à 49 %) ou de 1,25 L/ha (solution à 40 %). Si un produit contenant une concentration différente de sulfate d'ammonium est utilisé, veuillez ajuster la dose en conséquence.

³ Comprend les biotypes résistant à l'acide indole-acétique (Groupe 4).

⁴ Comprend les biotypes résistant au glyphosate.

⁵ Enlever les plants établis de vergerette du Canada avant de semer en effectuant un travail du sol ou un traitement d'éradication de présemis.

⁶ Comprend les plantules et les rosettes ayant survécu à l'hiver.

⁷ Pour une suppression améliorée dans les zones de forte infestation, appliquer le mélange en cuve d'INFINITY FX avec 280 g ea de 2,4-D Ester/ha + 1,25L AMS/ha (40 % solution).

- Des averses dans l'heure suivant l'application peuvent en réduire l'efficacité.
- Pour des résultats optimaux, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance, selon les stades de croissance indiqués.
- Dans des conditions de stress et/ou de couvert végétal dense de la culture, une application hâtive permettra une meilleure suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes qui poussent dans des conditions environnementales défavorables, comme une sécheresse, seront moins sensibles à INFINITY FX.

SECTION 9 : UTILISATION DANS LES CULTURES

INFINITY FX peut être appliqué sur les cultures suivantes, aux stades de croissance indiqués :

| CULTURE | STADE DE CROISSANCE |
|--|---|
| Blé de printemps Blé dur Blé d'hiver Orge de printemps Triticale de printemps Triticale d'hiver | Le blé (printemps, dur et d'hiver), l'orge et le triticale (printemps et d'hiver) peuvent être traités entre le stade de croissance 2 feuilles et le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée. |
| Phléole des prés Ivraie vivace Bromes Fétuque rouges | La phléole des prés, l'ivraie vivace, les bromes et le fétuque rouges peuvent être traités entre le stade de croissance 4 feuilles et le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée. |

- L'application au-delà de l'émergence de la feuille étendard peut endommager la culture.
- Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions météorologiques défavorables, le gel, un faible degré de fertilité, la sécheresse, le sol saturé d'eau, les dommages causés par les maladies ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée.
- NE PAS appliquer dans les cultures contre-ensemencées de légumineuses.

SECTION 10 : MÉLANGES EN CUVE

NOTE IMPORTANTE :

NE PAS utiliser l'INFINITY FX en mélange en cuve avec les herbicides contenant les matières actives suivant :
bicyclopnyrone (par ex., Herbicide Talinor)
tolpyralate (par ex., Herbicide OnDeck)

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité

biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en cuve possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur la présente étiquette doivent faire l'objet d'un essai sur une petite zone, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer qu'ils se prêtent à une application généralisée.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

RECOMMANDATIONS POUR LES MÉLANGES EN CUVE PRÉCIS :

Pour supprimer les espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'INFINITY FX seulement, ainsi que les mauvaises herbes additionnelles à feuilles larges et graminées, INFINITY FX peut être mélangé en cuve à raison de 1 L/ha avec des herbicides suivants.

| Culture | Produit d'association | Dose du mélange en cuve | Mauvaises herbes supprimées avec <u>INFINITY FX plus</u> | Stade de croissance |
|---------------------------------------|------------------------------|-------------------------|---|--|
| Blé de printemps, Blé dur | Herbicide VARRO ¹ | 0,5 L/ha | Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges et graminées énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Varro. | Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traité lorsque les plantes ont 2 à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud). Se référer à l'étiquette des produits herbicides pour les stades de croissance des mauvaises herbes respectives. |
| Blé de printemps, Orge | Herbicide Axial | 1,2 L/ha | Folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontané, graines de l'alpiste des Canaries spontanée et panic millet. | Le blé de printemps et l'orge peuvent être traitée à partir du stade 2 feuilles jusqu'au le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée. Se référer à l'étiquette des produits herbicides pour les stades de croissance des mauvaises herbes respectives. |
| Blé de printemps, Blé dur, Orge | Herbicide Puma Advance | 1,02 L/ha | Folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque et échinochloa pied-de-coq. | Le blé de printemps, le blé dur et l'orge peuvent être traité à partir du stade 2 à 6 feuilles, plus 3 talles. Se référer à l'étiquette des produits herbicides pour les stades de croissance des mauvaises herbes respectives. |

| | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|--|--|---|
| Blé de printemps, Blé dur | Herbicide Horizon NG | 930 mL/ha | Folle avoine, avoine spontané, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, graines de l'alpiste des Canaries spontanée. | Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée. Se référer à l'étiquette des produits herbicides pour les stades de croissance des mauvaises herbes respectives. |
| Blé de printemps, Blé dur, Orge | Herbicide Liquide Achieve | Herbicide Achieve Liquide à raison de 0,5 L/ha plus adjuvant Turbocharge, ou l'adjuvant Intake à 0,5 % v/v (0,5 L pour 100 L de mélange de pulvérisation) | Folle avoine, avoine spontané, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et ivraie de Perse. | Le blé de printemps, le blé dur et l'orge peuvent être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée. Se référer à l'étiquette des produits herbicides pour les stades de croissance des mauvaises herbes respectives. |

1. Pour la suppression améliorée des graminées ajouter du sulfate d'ammonium à raison de 500 g/ha (99 %) ou de 1 L/ha (solution à 49 %) ou de 1,25 L/ha (solution à 40 %). Si le sulfate d'ammonium utilisé contenant une concentration différente, ajuster le taux en conséquence.

SECTION 11 : CULTURES À USAGE LIMITÉ

Le mode d'emploi de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

GRAMINÉES, CULTIVÉES POUR LE FOURRAGE OU LA PRODUCTION DE SEMENCES

| CULTURES | DOSE d'INFINITY FX | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | INSTRUCTIONS D'APPLICATION |
|--|--------------------|---|---|
| Ivraie vivace (semis et établi), Fétuque rouges y compris fétuque rouge traçante (semis et établi) Bromes y compris brome des prés, brome inerme (semis et établi) Phléole des prés (semis et établi) | 1 L/ha | Mauvaises herbes indiqué sous la Section 8. | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer INFINITY FX quand les cultures sont entre le stade de croissance 4 feuilles et le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée, et quand les mauvaises herbes sont au stade indiqué sous la Section 8. • Appliquer une fois par saison. • L'application au-delà de l'émergence de la feuille étendard peut endommager la culture. • Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions météorologiques défavorables, le gel, un faible degré de fertilité, la sécheresse, le sol saturé d'eau, les dommages causés par les maladies ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée. • Ne pas appliquer dans les cultures contre-ensemencées de légumineuses. • Ne pas permettre le pâturage dans les cultures traitées dans les 7 jours suivant l'application, ni couper comme foin dans les 30 jours suivant d'application. • Consulter les Sections 8 et 12 pour plus d'information concernant les directives d'application et les précautions. |

INFINITY FX peut être appliqué en post-levée comme un spray de diffusion pour supprimer les mauvaises herbes dans les pâturages améliorés qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Ces pâturages peuvent contenir les espèces de graminées fourragères non indigènes, adaptées ou introduites. Ne pas pulvériser les pâturages améliorés si la blessure des espèces légumineuses existantes ne peut être tolérée. INFINITY FX peuvent blesser ou éliminer les plantes légumineuses (par exemple la luzerne, des espèces de trèfle).

SECTION 12 : INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS

- Appliquer une fois par saison.
- Pour des résultats optimums, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance.
- Lorsque le temps est frais et sec, l'action du produit peut être réduite ou retardée. Le degré de suppression des mauvaises herbes peut également être moins élevé si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont couvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard ou de bruine/pluie.
- Si la culture subit un stress lié à des conditions environnementales anormales, remettre l'application à plus tard, lorsque ces conditions seront terminées et après que la culture et les mauvaises herbes auront repris une croissance active.
- Suivre les directives énumérées aux sections 8, 9 et 10 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables résultant d'une application directe ou d'une dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages importants peuvent se produire.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour contrôler des organismes nuisibles aquatiques.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ZONES TAMPONS :

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel **NE NÉCESSITENT PAS** de zones tampons.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

| Méthode d'application | Culture | | Zones tampons (m) requises pour la protection des : | | |
|-----------------------------------|--|-----------------------------|---|------------------|-------------------|
| | | | Habitats d'eau douce, estuariens et marins d'une profondeur : | | Habitat terrestre |
| | | | Inférieure à 1 m | Supérieure à 1 m | |
| Pulvérisateur de grandes cultures | Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge, triticale, phléole des prés, ivraie vivace, fétuque rouges, bromes | | 1 | 1 | 5 |
| Voie aérienne | Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge, triticale, phléole des prés, ivraie vivace, fétuque rouges, bromes | Aéronef à voilure fixe | 10 | 1 | 375 |
| | | Aéronef à voilure tournante | 10 | 1 | 225 |

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

APPLICATION AVEC UN PULVÉRISATEUR DE GRANDE CULTURE

- **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe ne doit pas se situer à plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.
- L'application d'INFINITY FX doit être faite en utilisant au moins 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h.
- Lorsque l'INFINITY FX est mélangé en cuve avec un produit d'association, s'assurer de lire l'étiquette du produit d'association relativement à la quantité d'eau minimale recommandée.
- Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat en acier inoxydable orientées à 80 ° ou 110 ° pour obtenir une couverture optimale.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- Une couverture complète uniforme est importante pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes. Il faut utiliser des volumes d'eau supérieurs lorsque les couverts des cultures et des mauvaises herbes sont denses, afin d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.
- Éviter le recoupement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.

APPLICATION AÉRIENNE

- **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, la distribution des buses sur la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.
- Appliquer l'INFINITY FX seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'épandage aérien), dans au moins 30 litres d'eau par hectare, à une pression minimale de 300 kPa.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'épandage aérien

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler Bayer au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface vers des systèmes aquatiques.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application. Dans le cas d'un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE – ÉPANDAGE AÉRIEN

- **Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne** : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant l'application. Une combinaison et les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé durant l'application. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- **Personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit** : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes ou un masque pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et les réparations de l'équipement.. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit :

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toutes questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

SECTION 13 : ALIMENTATION DU BÉTAIL ET DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

NE PAS permettre le pâturage dans les cultures l'ivraie vivace, de fétuque rouge, de brome ou de phléole des prés dans les 7 jours suivant l'application, ni couper comme foin dans les 30 jours suivant d'application.

NE PAS permettre le pâturage dans les autres cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage ou foin dans les 25 jours suivant d'application.

NE PAS récolter le blé, l'orge ou le triticale pour le grain ou la paille dans les 60 jours suivant l'application.

Dans le cas d'un mélange en cuve, toujours respecter le délai d'attente avant la récolte le plus long indiqué sur les étiquettes des produits d'association.

SECTION 14 : RECOMMANDATIONS SUR LA ROTATION DES CULTURES

Seules les cultures qui suivent ont été testées en plein champ et peuvent être semées en toute sécurité, à l'intervalle prescrit, après une application d'INFINITY FX. Pour éviter tout risque de dommages aux cultures ultérieures après une application à la dose recommandée d'INFINITY FX, respecter les cultures et l'intervalle de semis qui figurent sur cette étiquette, ou sur l'étiquette du produit d'association dans le cas d'un mélange en cuve, et toujours respecter l'intervalle de semis le plus long. Un essai biologique sur le terrain doit être effectué dans l'année précédant le semis d'une culture afin de confirmer la sécurité de cette culture.

| CULTURE | INTERVALLE DE SEMIS |
|---|---------------------|
| Luzerne | 10 mois |
| Orge de printemps | 10 mois |
| Graine de l'alpiste des canaries | 10 mois |
| Canola | 10 mois |
| Maïs de plein champ* | 10 mois |
| Lin, y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique | 10 mois |
| Lentilles | 22 mois |
| Pois des champs** | 10 mois |
| Pomme de terre | 10 mois |
| Soja* | 10 mois |
| Tournesol | 10 mois |
| Avoine cultivée | 10 mois |
| Blé de printemps et dur | 10 mois |

* Est du Canada et Manitoba seulement.

** Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant une application d'INFINITY FX sur les sols noirs, gris boisé et brun foncé. **NE PAS** semer de pois des champs l'année suivant une application d'INFINITY FX sur les sols bruns ou le pH est supérieur à 7,5 et les précipitations étaient inférieures à 125 mm du 1^{er} juin au 1^{er} septembre de l'année d'application.

SECTION 15 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'INFINITY FX doit être appliqué à l'aide d'un matériel de pulvérisation propre et bien calibré.

L'INFINITY FX est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant de verser l'INFINITY FX dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 16, « Nettoyage du pulvérisateur »).

1. Remplir le réservoir au quart ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou la conduite de dérivation.
2. Verser la dose appropriée d'INFINITY FX, tel qu'indiqué à la section 8, directement dans le réservoir. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application.
3. Remplir le reste du réservoir de la quantité d'eau requise.

4. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application d'INFINITY FX.

L'INFINITY FX peut se déposer s'il n'est pas agité. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, agiter de nouveau la bouillie pendant au moins 10 minutes avant l'application.

SECTION 16 : NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation d'INFINITY FX, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider complètement le réservoir et laver le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre. Vider de nouveau.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniac (solution d'ammoniac domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (1 litre d'ammoniac domestique dans 100 litres de solution de rinçage). Finir de remplir le réservoir d'eau. Agiter/recirculer et rincer la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Vider le réservoir complètement.
3. Répéter la deuxième étape.
4. Enlever les buses et les tamis et les faire tremper dans une solution d'ammoniac à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Inspecter le réservoir pour y déceler des résidus visibles et répéter la deuxième étape, au besoin.
7. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

SECTION 17 : GESTION DE LA RÉSISTANCE AUX HERBICIDES

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'INFINITY FX est un herbicide des groupes 4, 6 et 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'INFINITY FX et à d'autres herbicides des groupes 4, 6 et 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'INFINITY FX ou les herbicides du même groupe 4, 6 et 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

240328